

# UN VRAI MÉTIER, UN VRAI STATUT DES DROITS À FAIRE RESPECTER

**A.E.D.** **CONTRE** la précarité : des contrats de 3 ans afin de soustraire les AED aux pressions des chefs d'établissement ; non à l'arbitraire des non renouvellements, suppression de la période d'essai en cas de renouvellement de contrat ; suppression du point du décret ouvrant la possibilité d'imposer aux AED de remplacer les professeurs absents ;

**POUR** une formation réelle aux missions confiées et une reconnaissance des qualifications acquises.

**CONTRE** l'annualisation du temps de travail : la réduction des horaires de travail afin d'exercer ce métier souvent sous tension dans de bonnes conditions et de permettre aux étudiant-e-s de poursuivre leurs études ;

**POUR** le respect des droits des AED (pauses, droit d'expression et de représentation au CA) et de leur dignité ; respect du droit aux congés rémunérés et sans compensation de service pour passer examens et concours ;

**POUR** la création de postes en nombre suffisant : 1 surveillant-e à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile ;

- Assistant-e-s informatiques : création d'un vrai métier avec statut de fonctionnaire au vu des besoins importants dans les établissements ;
- APS : pour une formation adaptée.

## REVALORISATION IMMEDIATE DES SALAIRES POUR TOUS !

- + 70 points d'indice : passage immédiat à l'indice 362.
- + La prime ZEP pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- + Paiement des salaires sans retard.
- + Le remboursement intégral des frais de transport.

Précaire... n'est  
ni mon métier,  
ni mon avenir !



ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE  
AGENTS NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS  
DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES  
ACADÉMIE DE LA RÉUNION  
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

- Emplois à temps plein avec intégration des temps de synthèse et de réunion ;
- Prise en compte de la pénibilité et du temps de préparation par pondération des heures ;
- Suppression de l'annualisation ;
- Droit aux vacances scolaires ;
- Contre le projet d'évaluation par le chef d'établissement ;
- Transformation de tous les postes CUI en postes AESH et prise en compte des années de CUI pour le reclassement ;
- Reclassement et prise en compte dans le salaire des années antérieures ;
- Formation qualifiante adaptée au handicap ;
- Gratuité de la cantine ;
- Respect des personnels et de leur dignité.

**A.E.S.H.**

liste **RÉSISTANCE**